



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À LA DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE MATERNELLE FRANÇAISE



ENJEUX D'UNE SCOLARISATION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Réduire les
inégalités au plus
tôt

Poser les bases
des
apprentissages
fondamentaux

Une entrée
réussie dans la
première étape du
parcours scolaire
des enfants

Réduire les inégalités au plus tôt : ce que dit la recherche

Des études menées par des chercheurs américains (Burger, 2010 ; Cascio et Schanzenbach, 2013) ont mis en évidence les effets positifs d'une scolarité qui commence à 3 ans sur le développement cognitif et les performances scolaires des élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

Ainsi, des effets positifs de l'éducation pré-élémentaire, notamment en termes de réduction des difficultés de langage et de lecture, ont été constatés pour les élèves issus de l'immigration (Dustmann et al., 2013 ; Biedinger et al., 2008).

OBJECTIFS D'UNE SCOLARISATION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Des conditions de
sécurisation dans
l'environnement
scolaire et les
apprentissages

Installer les
premiers
apprentissages
fondamentaux

Des enfants
épanouis dans
leur « métier »
d'élève

ORGANISATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Une instruction obligatoire dès 3 ans

Un cycle unique de 3 ans

Une scolarisation à la journée avec aménagement possible en PS

Un programme d'enseignement organisé en cinq domaines d'apprentissage

De l'institutrice au Professeur des Écoles

Jusqu'à la fin du XVIII ème siècle, la garde des enfants (jusqu'à 7 ans environ) est assurée par la famille

1740-1826 : création des premières « petites écoles à tricoter » par le pasteur Oberlin

1827 : création des premières « salles d'asile » pouvant accueillir entre 150 et 200 enfants de 2 à 7 ans

1836 : salles d'asiles gérées par les municipalités avec autorisation d'exercer délivrées par les Recteurs.

Les surveillantes doivent posséder un diplôme de « bonnes mœurs et d'instruction »

1848 : les salles d'asiles deviennent établissements d'instruction publique

1881 : les lois Ferry attribuent définitivement le nom d'école maternelle aux salles d'asile. Les surveillantes d'asile deviennent des **institutrices d'école maternelle**.

Sous l'impulsion de Pauline Kergomard, Inspectrice Générale (1838-1925) de profondes modifications transforment le fonctionnement de l'école maternelle et détermineront les grandes lignes de son orientation jusqu'en 1977.

Que l'école maternelle ne devienne « ni une petite caserne, ni une petite Sorbonne »

2 sections: les petits (2 à 5 ans) et les grands (5 à 7 ans) avec 50 élèves par sections

- 1887 : programmes spécifiques
- 1921 : le souci d'éducation prime sur celui d'instruction. Programmes révisés. Création de l'AGIEM
- 1972 : écoles maternelles encadrés par les mêmes inspecteurs et inspectrices qu'en école élémentaire
- 1977 : programmes qui établissent un triple rôle à l'école maternelle: « éducatif, propédeutique et de gardiennage ». Premiers hommes enseignants en maternelle. **PS MS GS**
- 1986 : instructions pour l'école maternelle « scolariser, socialiser, apprendre et exercer »
- 1989 : loi d'orientation, mise en œuvre des cycles « cycle 1 dit des apprentissages premiers ».
- 1995 – 2002 - 2008 : nouveaux programmes pour l'école maternelle
- Rôle propédeutique réaffirmé, référentiel formation spécifique pour les **Professeurs des écoles exerçant en Maternelle**



De la « femme de service » à l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM)



- 1883 : émergence de la notion de « **femme de services** » dans les écoles.
- 1887 : émergence de la fonction dans chaque école. Nomination par la commune.
- 1958 : (Arrêté du 3 novembre 1958): création des « **ASEM** » (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans le **code des communes**.
- Double rôle : entretien et hygiène du jeune enfant.

1985 : (Arrêté du 13 mai 1985- JO du 14 mai 1985) : institue l'ASEM comme membre de l'équipe éducative et lui reconnaît une place au sein du conseil d'école.

1989 : (Décret N°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école) : le directeur de l'école « *organise le travail des personnels communaux en service dans l'école* ». Les ASEM ne doivent pas être amenés à remplacer les enseignants mais peuvent s'occuper des enfants en dehors de la présence de ceux-ci.

1990 : (Décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) : participation à l'équipe éducative. « *Le directeur peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles* ».



1992 : (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « *Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.* »

- Assistance matérielle et pédagogique - CAP petite enfance

2006 : version consolidée du Décret N° 92-850 du 28 août 1992

- Aide aux enseignants pour les élèves en situation de handicap et surveillance de cantine scolaire

2010: nouvelle version du 11 septembre 2010 (cf 3 possibilités de concours)

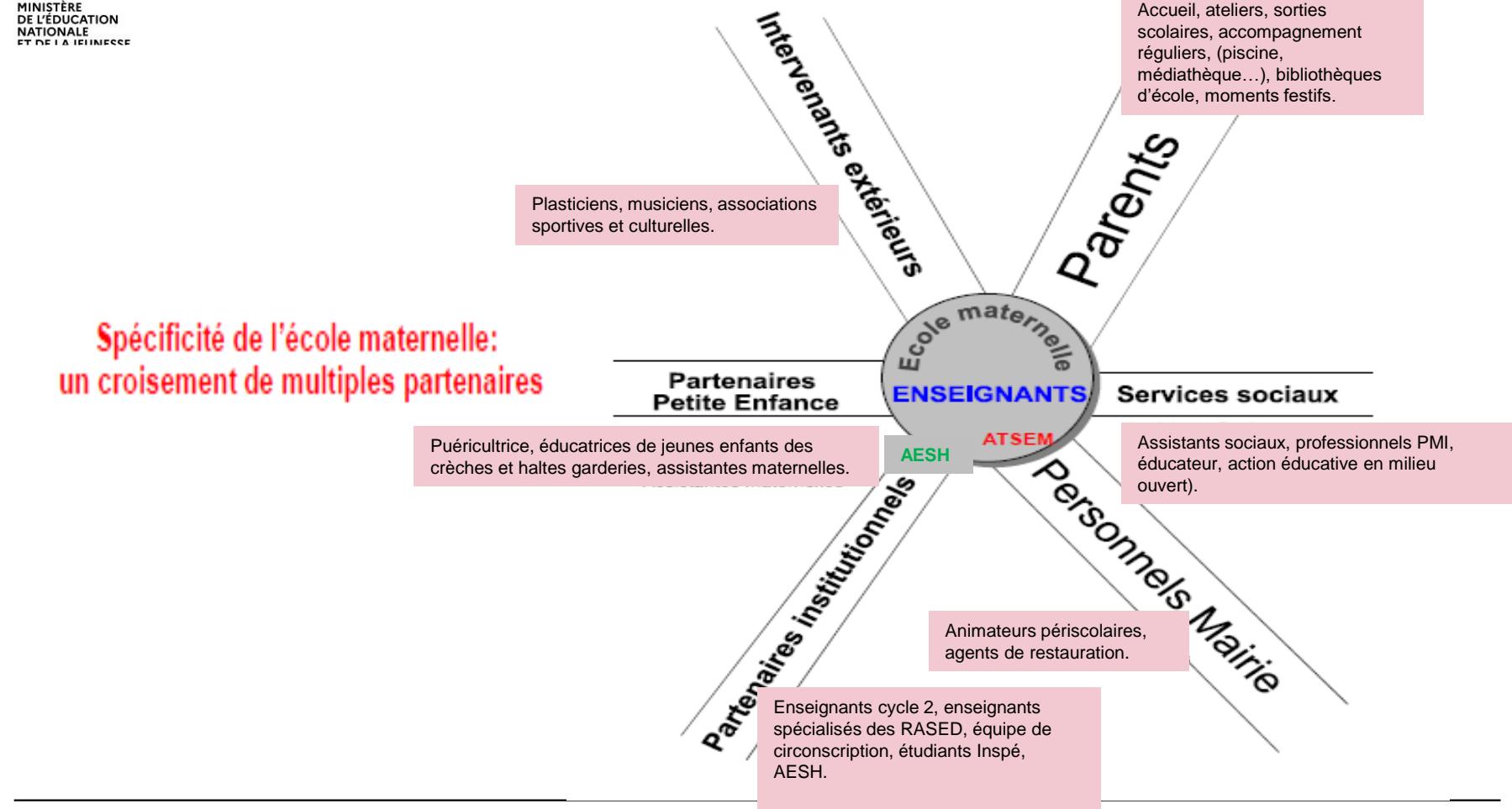
Nouveau décret ATSEM Le décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 « portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles »

ORGANISATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Équipe
pédagogique

Équipe
éducative

Spécificité de l'école maternelle: un croisement de multiples partenaires



L'école maternelle a **également** une organisation qui la conduit à faire travailler ensemble des professionnels appartenant à différents corps de métier :

- Issus de la fonction publique d'Etat : les enseignants
- Issus de la fonction publique territoriale : les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)

UN CADRE INSTITUTIONNEL

Un programme d'enseignement



<https://eduscol.education.fr/document/20062/download>

Des guides fondamentaux



<https://eduscol.education.fr/document/299/download>



<https://eduscol.education.fr/document/301/download>



<https://eduscol.education.fr/do cument/50924/download>



<https://eduscol.education.fr/do cument/50921/download>

Des recommandations pédagogiques

L'école maternelle, école du langage

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915456N.htm?cid_bo=142293

Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915454N.htm?cid_bo=142291

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm?cid_bo=142292

Un vadémecum



<https://eduscol.education.fr/document/52161/download>

DES DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

Acquérir les premiers outils mathématiques

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité artistique

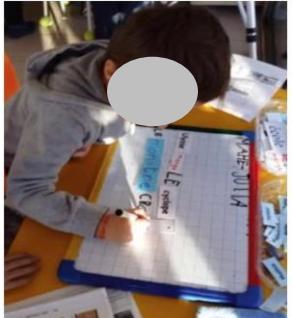
Explorer le monde











DES MODALITÉS SPÉCIFIQUES D'APPRENTISSAGE

Apprendre en
jouant

Apprendre en
se remémorant
et en
mémorisant

Apprendre en
s'exerçant

Apprendre en
réfléchissant et
en résolvant des
problèmes

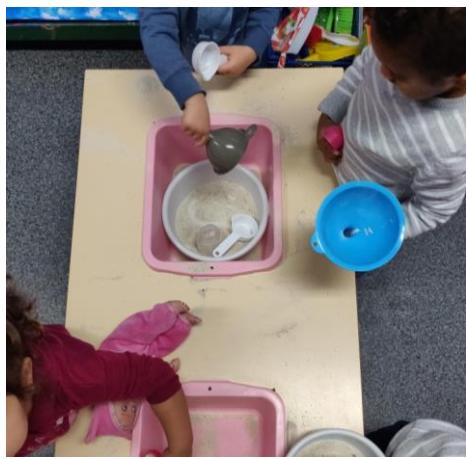
<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Special2/MENE1504759A.htm#ecole>

APPRENDRE EN JOUANT

Pour un bon développement physiologique, neurologique psycho-socio-affectif et cognitif, nécessité pour un jeune enfant, de pratiquer quotidiennement :

- des jeux d'exploration
- des jeux symboliques
- des jeux de construction
- des jeux à règles

LES JEUX D'EXPLORATION



LES JEUX SYMBOLIQUES



LES JEUX DE CONSTRUCTION



LES JEUX À RÈGLES



APPRENDRE EN SE REMÉMORANT ET EN MÉMORISANT

Importance de l'aspect émotionnel et répétitif des situations (jusqu'à 5/6 ans)

- Effectuer des retours réguliers sur les découvertes et les acquisitions antérieures
- Valoriser la restitution et l'évocation de ce qui a été mémorisé
- Aider les enfants à prendre conscience qu'apprendre à l'école c'est remobiliser en permanence les acquis antérieurs.



APPRENDRE EN S'EXERCANT

Les apprentissages s'inscrivent dans un temps long :

- Progrès non linéaires
- Stabilisation qui nécessite de nombreuses répétitions dans des conditions variées

Explicitation du sens des activités

Prise en compte des acquis des enfants



APPRENDRE EN RÉFLÉCHISSANT ET EN RÉSOLVANT DES PROBLÈMES

Provoquer la réflexion des enfants par :

- Des problèmes à leur portée
- Des situations ciblées et des questions ouvertes, dans tous les domaines

Des activités cognitives de haut niveau qui donnent aux enfants l'envie d'apprendre et qui les rendent autonomes.



DES GESTES PROFESSIONNELS À PRIVILÉGIER

Encourager la réussite ; proposer un matériel attractif et motivant l'enfant à agir et interagir

Reconnaitre les émotions de l'enfant; construire une estime de soi

Donner le temps nécessaire à chaque enfant pour expérimenter, reproduire, comprendre ...

Observer pour favoriser la réussite prendre en compte les besoins de chacun

Faire avec / jouer avec ; Impliquer les élèves dans l'aménagement, la fréquentation et le rangement des espaces

Penser la réussite de chacun : créer un environnement propice aux apprentissages et bienveillant, lieu d'épanouissement

Porter une attention réelle à tous, prévoir un accueil harmonieux, individualisé

LA SCOLARISATION AVANT TROIS ANS

- Scolarisation possible dès deux ans
- Projet pédagogique et éducatif
- Collaboration éducation nationale, collectivités territoriales, structures de la petite enfance, famille
- Un professeur des écoles / un ATSEM à temps plein
- Un environnement sécurisant, sécurisé et stimulant

Objectifs :

- Donner aux enfants l'envie d'aller à l'école
- Le plaisir d'apprendre
- Affirmer et épanouir sa personnalité
- Développement social
- Développement des compétences langagières et numériques
- Accompagner les familles dans leur rôle de parent à parent d'élève

LES BESOINS DU TRÈS JEUNE ENFANT



Les très jeunes enfants ont besoin

- De propreté et de confort
- De se reposer, de dormir
- De bouger, d'explorer
- De profiter de l'air extérieur

Besoin de sommeil et de moments de repos dans la journée



Des aménagements de la classe pour répondre aux besoins des jeunes enfants



- Besoin de déambuler
- Besoin d'espace
- Besoin d'être actif
- Besoin d'expérimenter par le corps, par les sens



